



ADEPALE

Association Des Entreprises de Produits ALimentaires Elaborés

DOSSIER DE PRESSE

Paris, le 23 février 2022

PME, PMI ET ETI ALIMENTAIRES FRANÇAISES EN DANGER : UN PACTE DE 16 PROPOSITIONS POUR DÉFENDRE LE MODÈLE ALIMENTAIRE FRANÇAIS ET LA SOUVERAINETÉ DU PAYS

Alimentation et origine française sont deux sujets auxquels les Français sont particulièrement attachés, comme le confirment deux enquêtes récemment publiées. En effet, 8 Français sur 10 se disent intéressés par les questions liées à l'alimentation¹, tandis que les 2/3 (66 %) considèrent que l'importation de produits alimentaires est une mauvaise chose, en raison de leur impact social, environnemental, économique et sanitaire trop important².

Pourtant, le dynamisme des entreprises alimentaires françaises est aujourd'hui mis à mal par de nombreuses turbulences à la fois structurelles et conjoncturelles, notamment liées au manque de valorisation de leurs produits ; un phénomène qui s'est largement accentué depuis la crise. D'après le Baromètre de l'ADEPALE, si les entreprises étaient près de 7 sur 10 (69 %) à se dire confiantes pour la suite de leur activité et leur santé fin 2021, elles étaient également 86 % à déclarer éprouver des difficultés en matière d'approvisionnements, contre seulement 31 % en mars 2021. La survenue soudaine et inédite de la hausse des coûts généralisée et du manque de disponibilité de marchandises, comme les matières premières agricoles ou certains emballages, pèsent en effet lourdement sur leurs activités.

Dans ce contexte d'urgence, l'ADEPALE a décidé de lancer un **Pacte** pour mobiliser les énergies autour de l'alimentation et préserver les savoir-faire des entreprises alimentaires françaises, héritières d'une longue tradition culinaire.

Le Pacte pour l'avenir de l'alimentation et des territoires : 16 propositions en réponse à 4 enjeux majeurs

L'ADEPALE, qui regroupe plus de 50 000 collaborateurs, 400 établissements principalement des TPE, PME et ETI, s'est appuyée sur une étude prospective menée par le Cabinet Asterès et une enquête de la Junior Entreprise de Sciences Po Paris pour élaborer cette stratégie d'avenir. Il s'agit de répondre aux défis qui attendent la filière d'ici 2030. En effet, si les industries de l'alimentation disposent d'atouts réels aux yeux des jeunes générations, elles souffrent d'un déficit d'attractivité lié, pour beaucoup, à leur faible rentabilité. Ainsi, fin 2021, elles étaient près de 9 sur 10 (87 %) à éprouver des difficultés de recrutement, contre seulement 59 % en mars³. De plus, si rien ne changeait, elles seraient dans l'incapacité de s'engager dans les indispensables transitions énergétiques, écologiques et numériques.

1 Sondage IFOP pour l'Association des territoires pour des solutions solidaires- publiée en janvier 2022.

2 Sondage OpinionWay pour Calif – février 2022

3 Baromètre ADEPALE – décembre 2021

L'ADEPALE invite donc les candidats à l'élection présidentielle à s'inspirer de ce Pacte pour leurs futures politiques. L'Association a défini 16 leviers d'action concrets pour répondre aux 4 enjeux majeurs qu'elle a identifié suite aux travaux de prospective qu'elle a initiés :

1. Restaurer la compétitivité des entreprises afin de renforcer la souveraineté alimentaire française au cœur de l'Europe
2. Adapter les outils de productions aux transitions énergétiques, environnementales et digitales
3. Attirer et développer les compétences dans nos territoires
4. Affirmer les valeurs du modèle alimentaire français

Jérôme Foucault, Président de l'ADEPALE souligne : *Depuis le début de la crise sanitaire, les Français et les pouvoirs publics ont pris conscience de la nécessité de renforcer la souveraineté alimentaire et industrielle de la France. Pour autant, presque rien n'a été fait pour répondre aux menaces qui mettent en péril l'industrie agroalimentaire, faite de petites et moyennes entreprises. Il est aujourd'hui plus qu'urgent de restaurer la valeur de notre alimentation et du travail associé, financer les transitions, développer l'attractivité des métiers, mais surtout, nourrir toutes les populations avec des produits gustatifs, sains et sûrs.*

La conjoncture actuelle et les perspectives économiques à moyen terme ne nous permettront pas d'y parvenir sans le soutien de l'État et de l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire.

Si rien n'est fait pour corriger la trajectoire, c'est l'une des dernières industries de France, lieu d'excellence de notre pays, qui risque de disparaître, mais surtout, c'est une partie de notre identité et de notre culture que nous perdrions. Il n'est pas trop tard pour agir. C'est tout l'objet du Pacte que nous proposons.

Une conjonction inédite de difficultés

Après 10 ans de baisse de la valeur ajoutée de l'industrie au profit de la grande distribution, la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui les entreprises ainsi que leurs perspectives sont inquiétantes. La France a perdu des parts de marché à l'export, mais également sur le sol national et, si la situation est contrastée en fonction des filières, 20% de l'alimentation est désormais importée en France, majoritairement sous forme transformée.

De plus, alors que la France reste centrée sur le soutien à la production et cherche à mieux rémunérer ses producteurs, elle oublie de renforcer ses capacités de transformation, indispensables pour accompagner le redéploiement des filières agricoles et assurer notre souveraineté alimentaire.

En outre, la hausse, brutale et inédite, des prix des matières premières agricoles, des emballages et de l'énergie, combinée à la pression déflationniste imposée par une grande distribution toujours plus concentrée, mettent aujourd'hui en péril l'équilibre économique des PME, PMI et ETI du secteur et qui plus est leur capacité à s'engager pleinement dans les transitions énergétiques, écologiques et numériques.

Les PME, PMI et ETI alimentaires : un rôle clé pour le pays assumé et revendiqué !

L'ADEPALE réunit des entreprises à taille humaine, qui sont au cœur du tissu industriel de la France et de son modèle alimentaire. Implantées dans tous les territoires, ces TPE-PME-ETI de l'industrie agroalimentaire participent à la vie économique locale, créent des emplois directs et indirects, transforment des matières premières agricoles et participent pleinement de l'identité de la France, pays du *bien manger*. Cette position particulière leur confère d'importantes responsabilités. Les professionnels du secteur sont ainsi des :

- Acteurs de l'alimentation quotidienne des Français. Ils doivent aux consommateurs des produits de qualité, en phase avec le modèle alimentaire français et accessibles au plus grand nombre ;
- Acteurs de la ruralité. Ils sont engagés au sein des territoires qui portent les racines de leurs entreprises et qu'ils contribuent à développer ;
- Activateurs de filières. Ils travaillent avec les agriculteurs pour développer une offre saine, sûre et durable contribuant pleinement à la souveraineté alimentaire de la France et de l'Europe.

Ces responsabilités sont assumées chaque jour par les entreprises alimentaires française. Elles en sont fières et elles les revendentiquent.

#ADEPALE2030



Sommaire

[CONJONCTURE]

Baromètre :

Le dynamisme des entreprises alimentaires françaises sous pression : difficultés d'approvisionnement et explosion des coûts de production

p.5

[PROSPECTIVE]

Étude / Enquête :

Industrie agroalimentaire : les grands défis des TPE-PME-ETI pour 2030

p.10

[ANALYSE]

Nicolas Bouzou, Directeur du Cabinet Asterès

« Les industries agroalimentaires : sortir du déni et investir »

p.13

[STRATÉGIE]

**Le pacte pour l'avenir de l'alimentation et des territoires :
16 propositions pour défendre le modèle alimentaire français
et contribuer à la souveraineté du pays**

p.14

[REPRÉSENTATIVITÉ]

L'ADEPALE : 120 000 emplois et 1 570 sites sur le territoire national

p.19

[CONJONCTURE]

Baromètre

Le dynamisme des entreprises alimentaires françaises sous pression : difficultés d'approvisionnement et explosion des coûts de production

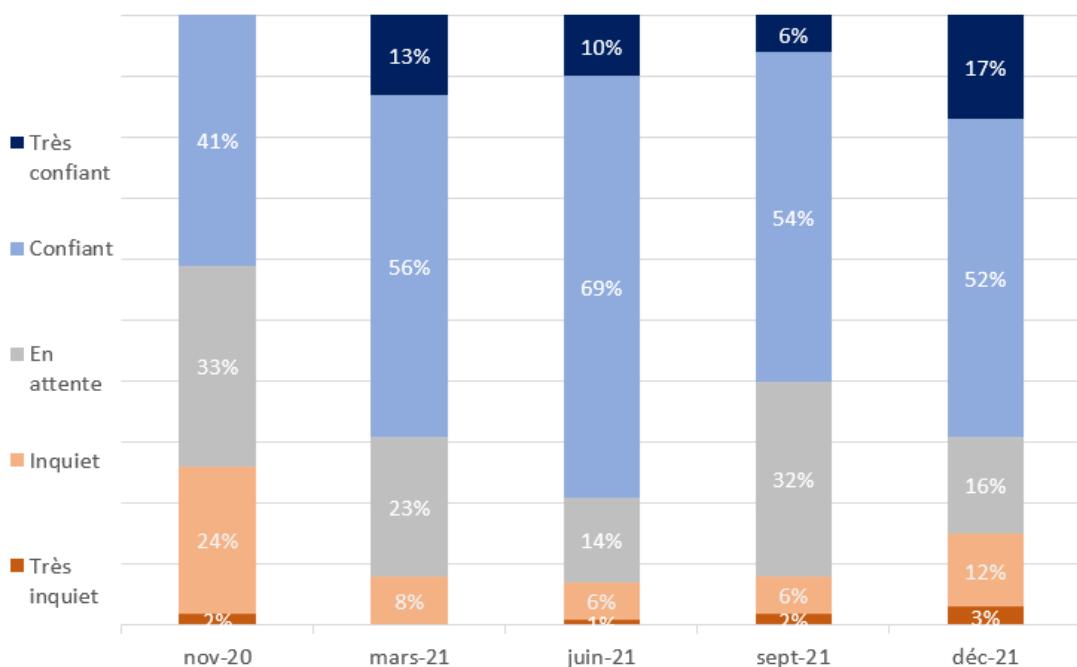
Baromètre trimestriel réalisé auprès des membres de l'ADEPALE du 16 novembre au 13 décembre 2021. Cette étude vise à donner une tendance.

Un regain de confiance des entreprises en fin d'année

Les entreprises alimentaires françaises ont repris confiance ces derniers mois. Fin 2021, elles étaient près de 7 sur 10 (69 %) à se dire confiantes pour la suite de leur activité et leur santé, alors que ce taux n'était encore que de 60 % en septembre dernier.

La plupart des entreprises sont en effet passées d'une posture d'attentisme à celle de la confiance. Fin 2021, elles n'étaient plus que 16 % à se déclarer en attente, contre 32 % en septembre.

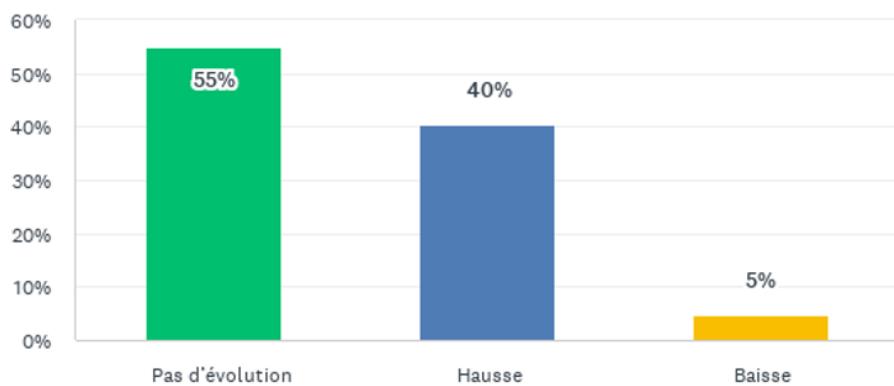
Êtes-vous confiant pour la suite de votre activité et sur la santé de votre entreprise ?



Les entreprises alimentaires créatrices d'emplois

Les entreprises alimentaires françaises continuent de créer des emplois. Au 3^e trimestre de l'année 2021, 40 % des entreprises répondantes déclaraient en effet avoir augmenté leurs effectifs, contre 5 % ayant dû les restreindre. Pour le dernier trimestre, elles sont 35 %, à avoir anticipé une hausse, contre 3 % à avoir prévu une diminution de leur nombre de collaborateurs.

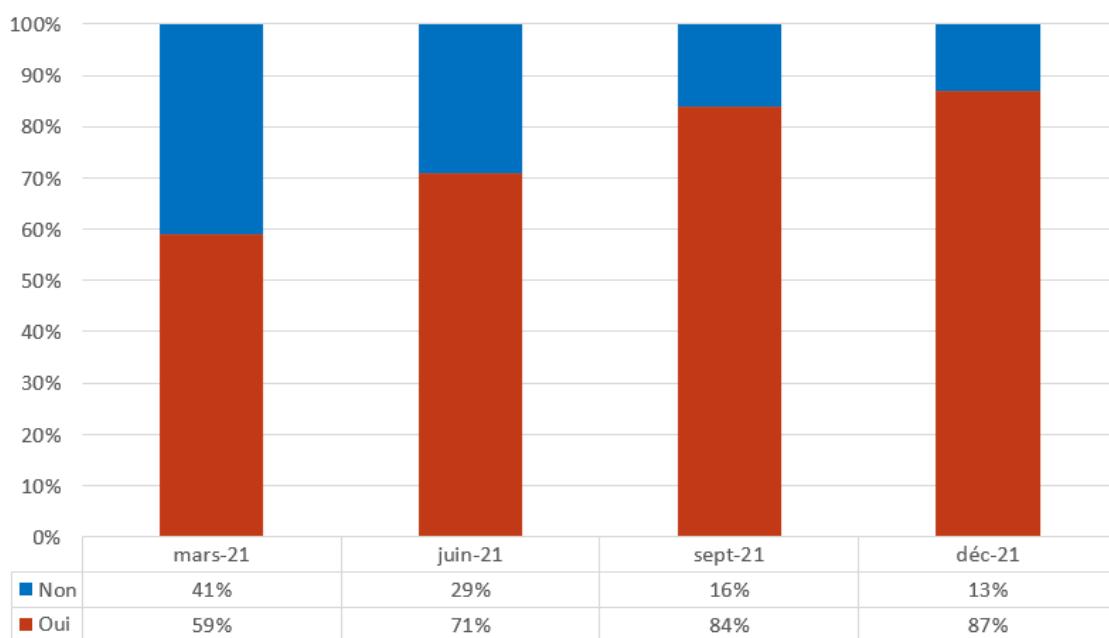
Les effectifs de votre entreprise ont-ils évolués en équivalent temps plein au cours du 3^e trimestre 2021 ?



Recrutements : des difficultés grandissantes

Les entreprises répondantes confient avoir de plus en plus de difficultés à recruter de nouveaux collaborateurs. Fin 2021, elles étaient près de 9 sur 10 (87 %) à éprouver des difficultés de recrutement, soit +16 points par rapport à cet été et +28 points par rapport au mois de mars.

Éprouvez-vous des difficultés à recruter des salariés ?

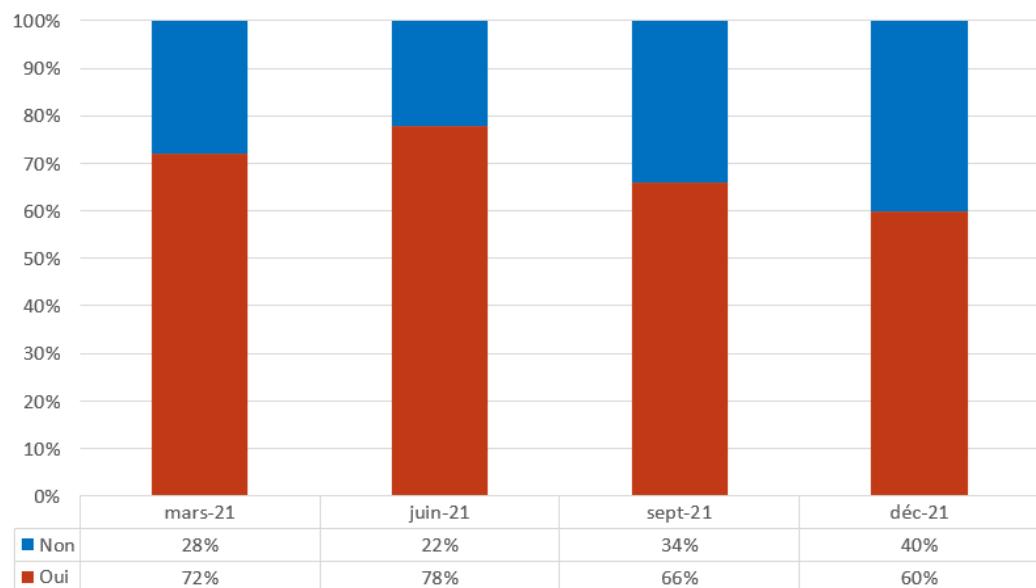


Des investissements en perte de vitesse

Le Baromètre de l'ADEPALE montre que la part des entreprises prévoyant des investissements n'a cessé de diminuer depuis le début de l'année 2021. Seules 60 % des entreprises répondantes avaient prévu de réaliser des investissements au cours du 4^e trimestre 2021, contre 72 % en mars.

Envisagez-vous des investissements lors du quatrième trimestre 2021 ?

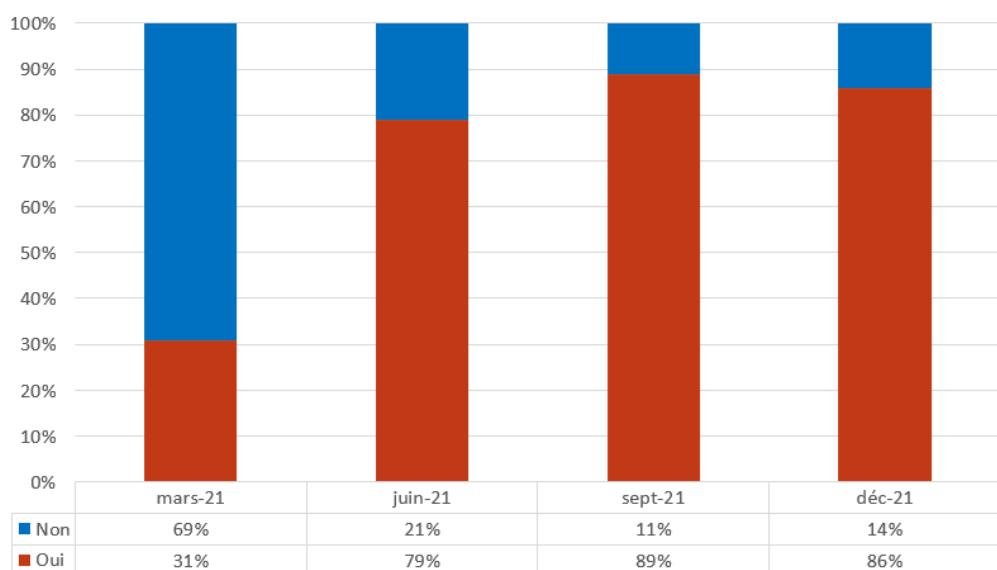
Evolution des prévisions d'investissements en 2021:



Des approvisionnements difficiles pour plus de 8 entreprises sur 10

Les entreprises alimentaires françaises ont des difficultés d'approvisionnement. En décembre, elles étaient 86 % à déclarer éprouver des difficultés en la matière, contre seulement 31 % en mars 2021.

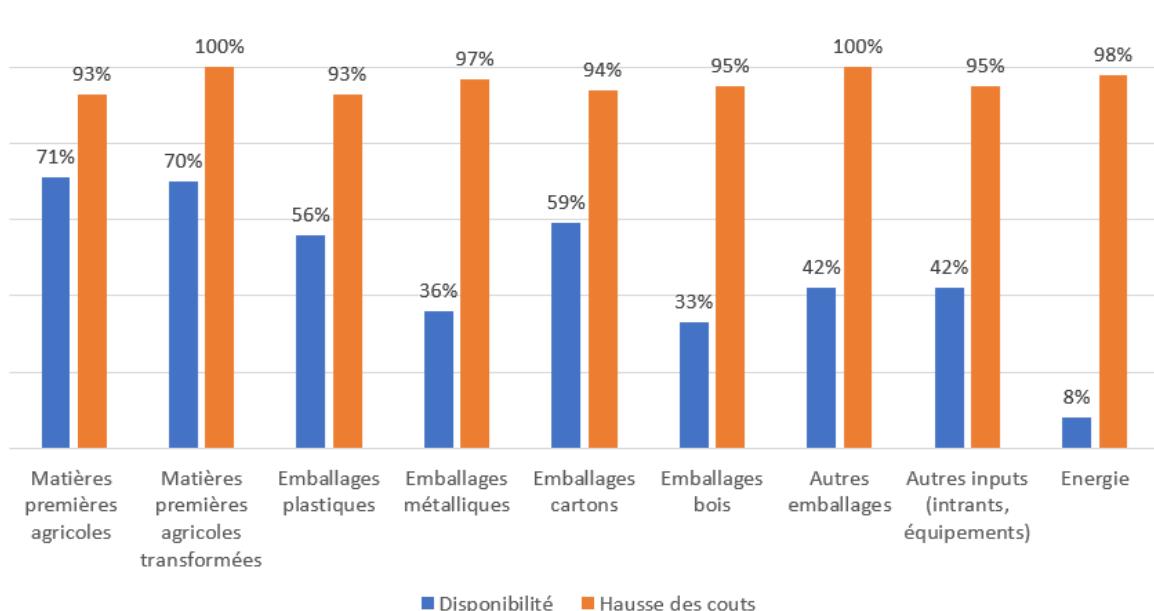
Rencontrez-vous actuellement des difficultés d'approvisionnement ?



Hausse des coûts : tous les postes touchés

Les entreprises annonçant des difficultés d'approvisionnement doivent faire face à une double difficulté en la matière : le manque de disponibilité cumulé à la hausse des coûts. Si la plupart des postes sont touchés par ces deux contraintes, la combinaison est particulièrement marquée pour les matières agricoles. Dans une moindre mesure, cette contrainte concerne également les emballages plastiques, métal et carton.

Si oui, pouvez-vous préciser quelle(s) difficulté(s) ?

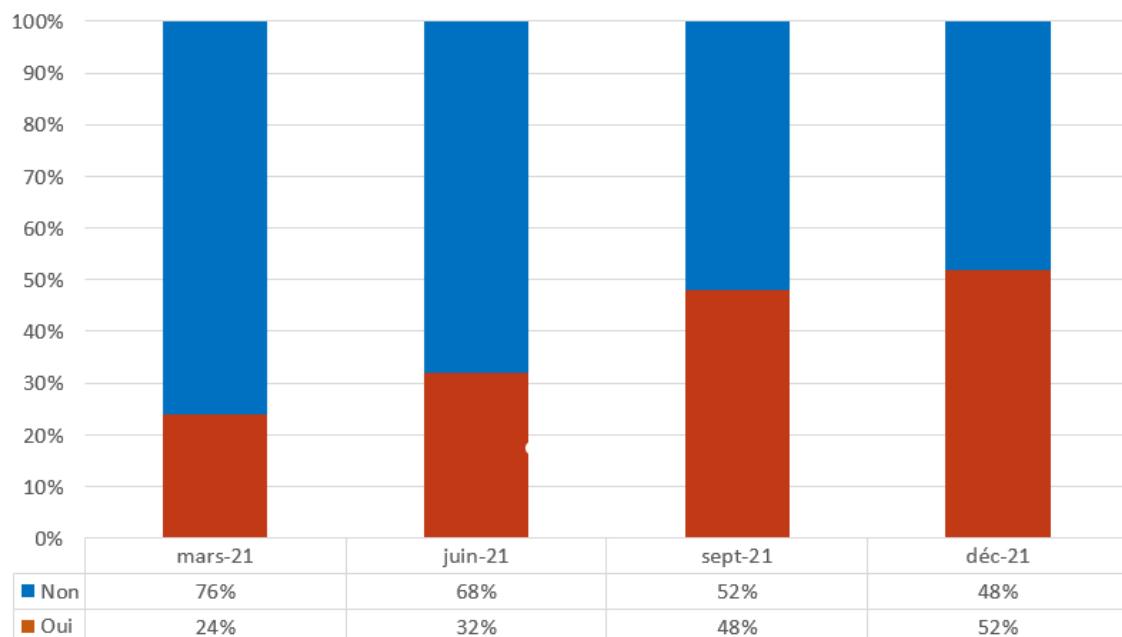


Jérôme Foucault, Président de l'ADEPALE, « la situation est dramatique, à l'heure de la mise en œuvre de la loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs. À court terme la répercussion de la totalité de ces hausses est un impératif pour pérenniser les savoir-faire et les entreprises, et à long terme pour continuer à investir dans la constitution de filières agricoles et répondre aux attentes sociétales et environnementales des consommateurs et des territoires. »

Le transport : une difficulté grandissante pour les entreprises alimentaires

Fin décembre, les entreprises alimentaires étaient plus d'1 sur 2 (52 %) à évoquer des difficultés en matière de transport. Une proportion qui a pris de l'ampleur durant l'année : ce taux était de 24 % en mars, de 32 % en juin puis de 48 % en septembre.

Rencontrez-vous actuellement des difficultés de transport ?



[PROSPECTIVE]

Étude / Enquête

Industrie agroalimentaire : Les grands défis des TPE-PME-ETI pour 2030

Pour se projeter sur les enjeux qui seront ceux de ses adhérents dans les prochaines années, l'ADEPALE a initié un travail prospectif. Réalisée avec le Cabinet Asterès dirigé par l'économiste Nicolas Bouzou, une première étude dresse les principaux défis qui attendent les entreprises alimentaires d'ici 2030 (chiffres hors boissons). En complément, une enquête réalisée auprès de 500 jeunes par la Junior Entreprise de Sciences Po intègre la vision de ceux qui seront les consommateurs et les acteurs de la chaîne alimentaire de demain.

Ces travaux ont permis de tirer des enseignements communs et de définir les 4 grands défis auxquels vont être confrontées les entreprises alimentaires françaises :

Défi n°1 :

Adapter l'offre aux attentes croissantes des consommateurs vis-à-vis de leur alimentation

La société française fait face à des transformations structurelles qui mettent en tension les industries agroalimentaires dont le marché approche de la saturation. La légère augmentation de population d'ici la fin de la décennie (+2%) sera intégralement portée par le vieillissement, avec deux millions de Français de plus de 65 ans en plus. Dans le même temps, les dépenses alimentaires à domicile auront tendance à diminuer, pour toutes les catégories de ménages, tandis que les dépenses hors domicile évoluent de manière plus accidentée du fait de leur étroite dépendance au niveau de revenu. L'ensemble de la population est touché par les mêmes phénomènes s'agissant du panier moyen : les produits carnés sont moins populaires tandis que les produits transformés à base de fruits de mer, de fruits et de légumes sont de plus en plus demandés. En prenant en compte ces différents éléments, le scenario central de demande est celui d'une stagnation, à 195 milliards d'euros. En outre, si les comportements alimentaires visant une meilleure protection de l'environnement et de la santé se déployaient plus rapidement que par le passé, le marché pourrait entrer en récession. L'évolution des modes de vie des Français conduit néanmoins à penser que la part des produits transformés va continuer d'occuper une place de choix dans le panier alimentaire des ménages (aujourd'hui équivalente à 80 % des dépenses alimentaires) – la réduction du temps consacré aux repas étant amenée à perdurer jusqu'à se stabiliser d'ici 2030. L'enjeu de l'adaptation de l'offre aux attentes des consommateurs est aussi important, que la question de l'individualisation des portions tout en limitant la multiplication des emballages.

Défi n°2 :

Innover en faveur de la transition écologique et numérique

Les industries agroalimentaires (IAA) françaises font face à de vives difficultés en matière de productivité et à des défis considérables concernant la réduction de leur empreinte carbone

Sur le plan environnemental, elles sont la branche de l'industrie où les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont le moins diminué depuis 1990, notamment du fait de moindres délocalisations que dans les autres branches. Entre 2015 et 2019, le rythme de baisse des émissions de GES de l'industrie agroalimentaire a été de 1% par an. La feuille de route décarbonation de l'agroalimentaire, construite avec le ministère de l'Économie et des Finances, prévoit une réduction des émissions de 35% d'ici 2030, soit un rythme de -2,8% par an. Les perspectives de décarbonation sont donc particulièrement importantes : **les IAA représentent à elles seules 34% du potentiel, toutes industries de substitution des procédés bas-carbone aux procédés intenses en émissions. Toutefois, le coût d'investissement de ce basculement n'est pas encore chiffré, ce qui ne permet pas aux entreprises, en particulier les plus petites, de se projeter.**

En outre, la productivité stagne dans la filière depuis plus de cinq ans, en raison de la difficulté à dégager des marges suffisantes pour innover et investir. Si les industries agroalimentaires sont globalement plus innovantes que le reste de l'industrie manufacturière (22% des entreprises mènent des activités de R&D contre 19% pour la moyenne de l'industrie manufacturière), elles peinent à adopter les « innovations de procédé » qui permettent de gagner en productivité et de travailler l'impact climatique de la chaîne de production.

Défi n°3 :

Renforcer l'attractivité du secteur, en particulier auprès des jeunes

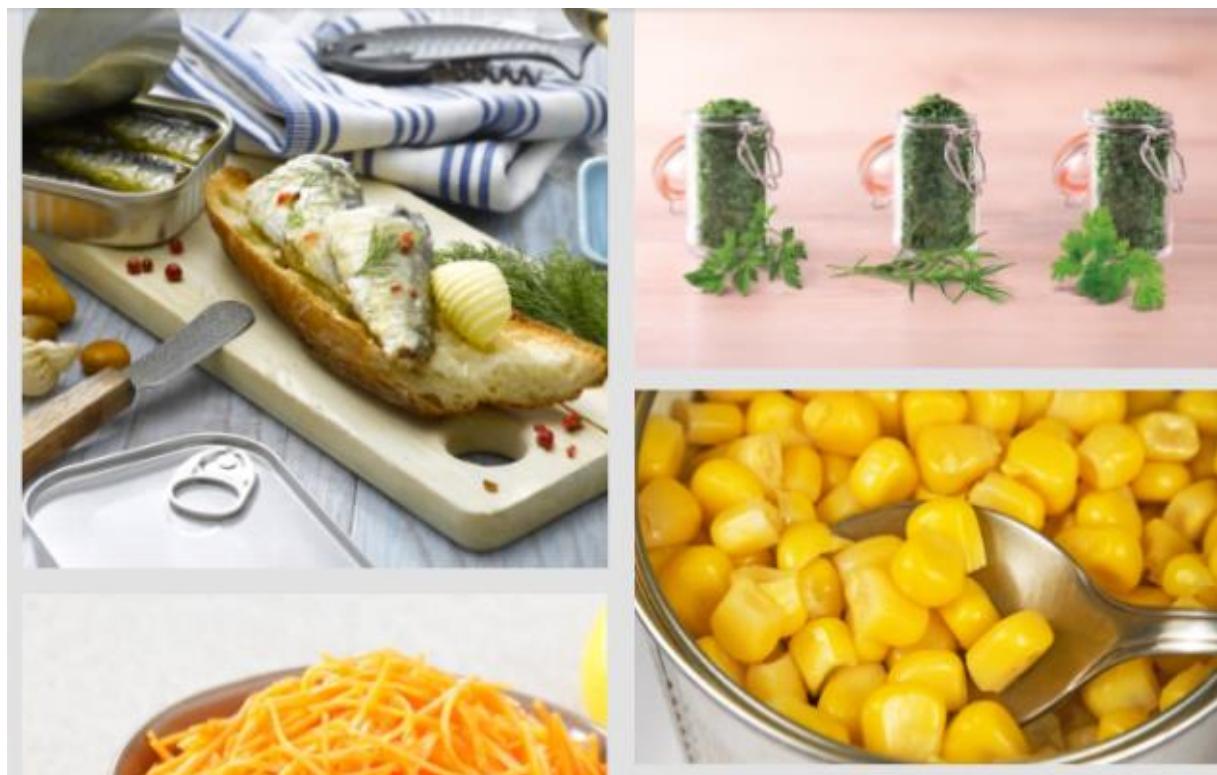
Le déficit d'attractivité est au cœur des difficultés des TPME de l'industrie agroalimentaire. Les actifs les plus qualifiés, en particulier les jeunes, se détournent des IAA ou alors sélectionnent uniquement les grands groupes. Les salaires sont jugés trop faibles et les perspectives de carrière parfois insuffisantes. Ainsi, **seulement 29,9% des jeunes interrogés estiment que le secteur est attractif en termes d'image**. Ils ne sont que 22% à considérer qu'il jouit d'une bonne attractivité en matière de valorisation sociale, et 33,5% en matière de rémunération. Le secteur reste néanmoins attractif en termes de diversité d'emploi (56,3%), de possibilité de carrières (50%) et de stabilité de l'emploi (50,4%). **La revalorisation des métiers de l'agroalimentaire est donc une nécessité, à l'heure où le secteur est confronté à des difficultés de recrutement et de vieillissement de ses salariés.** Entre 2021 et 2030, **10% des personnes de 50 ans ou plus travaillant dans les industries cesseront définitivement leur activité chaque année.** À cet enjeu de recrutement s'ajoute un enjeu de qualification : **en 2015 on comptait un besoin de 7 ouvriers qualifiés sur 10 contre 6 en 2005**, une tendance qui suit l'autonomisation croissante des chaînes de production.

Défi n° 4 :

Restaurer la compétitivité de nos entreprises en France et à l'international

Dans l'ensemble, la filière pourrait connaître une légère récession d'ici 2030, avec de fortes différences selon les spécialités. Selon le scénario central, le chiffre d'affaires devrait diminuer de 0,3% par an, atteignant ainsi 152 milliards d'euros en 2030 contre 157 milliards d'euros en 2019. **Dès lors, il convient d'agir vite pour relancer collectivement un secteur clef pour le dynamisme des territoires et de l'économie nationale.**

En outre, la France fait face à des perspectives difficiles en matière de balance commerciale agroalimentaire. Le pays importe toujours plus pour répondre à la nouvelle demande des consommateurs. En conséquence, les achats à l'étranger augmentent de près de 3% par an, une tendance qui risque de s'aggraver dans les années à venir. Selon l'hypothèse choisie, le niveau des importations pourrait passer de 36 à 44 ou à 50 milliards d'euros entre 2019 et 2030. Par contraste, la croissance des exportations (près de 2% par an) est plus faible en raison des difficultés rencontrées par la filière française : hausse du coût des intrants, du coût du travail ou manque de qualification des actifs. Hors vins et spiritueux, le déficit commercial des produits agroalimentaires ne cesse de s'aggraver depuis le début des années 2000.



[ANALYSE]

Nicolas Bouzou, Directeur du Cabinet Asterès

« Les industries agroalimentaires : sortir du déni et investir »

L'analyse de Nicolas Bouzou – Economiste :

« Les industries agroalimentaires françaises sont en difficulté. Elles sont pourtant l'un des parents pauvres des politiques publiques. Un chiffre incarne la perte de compétitivité de la filière : en 2019 la balance commerciale des produits agroalimentaires hors boissons était déficitaire de plus de 7 milliards d'euros. Ce n'est signe ni de notre tradition, ni de nos ambitions sectorielles. L'agroalimentaire français souffre, et pas seulement à l'export. Côté offre, le secteur n'a pas enregistré de gains de productivité durant les cinq années qui ont précédé la crise sanitaire. Sur le marché intérieur, les dépenses alimentaires des ménages baissent de 1% par an en moyenne. Le tableau est donc loin d'être idyllique. Et si rien n'est fait, l'avenir ne s'annonce pas mieux.

Sans action de redressement, le futur risque d'être morose. La modification des habitudes alimentaires frappe de plein fouet les filières françaises : plus de fruits, de légumes, de poissons et moins de viandes et de céréales. D'ici 2030, les dépenses alimentaires totales devraient stagner en France et la production des industries agroalimentaires baisser de 3% au total. Si les Français adoptaient le régime idéal pour leur santé et l'environnement, alors, la chute « mécanique » des dépenses pourrait être de 40%. Faut-il choisir entre l'économie et la santé ? Entre l'industrie et l'environnement ? C'est oublier que la richesse, la connaissance, l'innovation vont de pair avec la santé et l'environnement. Pour sauver des vies et la planète, il ne convient pas de revenir au modèle alimentaire des chasseurs-cueilleurs, mais d'inventer les façons de produire et de se nourrir demain. La filière peut y gagner !

Comment produire mieux, plus et de meilleure qualité ? En innovant et donc en investissant, ce qui passe nécessairement par la restauration des marges des industriels. La faiblesse des profits de nos industries agroalimentaires a enclenché un cercle vicieux, générant une atrophie de l'investissement, un ralentissement des innovations et donc in fine une réduction de la valeur ajoutée et une difficulté à recruter des profils qualifiés. C'est exactement le cycle inverse qu'il convient désormais d'enclencher. Pour cela, l'ADEPALE propose un pacte qui articule le court, le moyen et le long-terme.

Une industrie compétitive et prospère constitue un atout considérable pour décarboner les procédés, changer les emballages, numériser les chaînes d'approvisionnement, améliorer la traçabilité, inventer de nouveaux produits. Un seul chiffre devrait suffire à nous convaincre : l'industrie agroalimentaire concentre 34% du potentiel de substitution de procédés électriques décarbonés aux procédés thermiques carbonés de toute l'industrie française. Il est temps de donner les moyens aux industriels de l'agroalimentaire d'investir pour leur avenir, qui est aussi le nôtre. »

[STRATÉGIE]

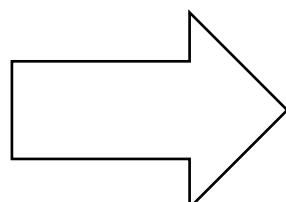
Le Pacte pour l'avenir de l'alimentation et des territoires : 16 propositions pour défendre le modèle alimentaire français et contribuer à la souveraineté du pays

Afin de répondre aux 4 grands défis définis par les travaux menés par le Cabinet Asterès et la Junior Entreprise de Sciences Po, l'ADEPALE a identifié quatre enjeux majeurs pour l'avenir de l'alimentation et des territoires à horizon 2030. Pour chacun de ces enjeux, elle dresse un constat objectif de la situation, soumet des propositions aux candidats et décideurs publics pour y remédier et, en retour, assume pleinement sa responsabilité de mobiliser les leviers qui sont à sa portée. C'est tout l'objectif de ce pacte.

La stratégie de développement élaborée par l'ADEPALE est articulée autour de 4 enjeux :

- 1. Restaurer la compétitivité des entreprises afin de renforcer la souveraineté alimentaire française au cœur de l'Europe**
- 2. Adapter les outils de productions aux transitions énergétiques, environnementales et numériques**
- 3. Attirer et développer les compétences dans les territoires**
- 4. Affirmer les valeurs du modèle alimentaire français**

Les 4 enjeux du Pacte de l'Adepale et ses 16 leviers d'actions



1^{er} enjeu :

Restaurer la compétitivité des entreprises afin de renforcer la souveraineté alimentaire française au cœur de l'Europe

Le constat de l'ADEPALE

La faiblesse des marges (3,6% de résultat courant/chiffre d'affaires en 2019) constitue l'enjeu central des industries agroalimentaires. Elle résulte d'un profond déséquilibre du rapport de forces en faveur des centrales d'achats de la grande distribution, qui au nom de la défense du pouvoir d'achat, affectent les productions et les fabrications françaises. Ainsi, les distributeurs font pression sur leurs fournisseurs, mènent des campagnes publicitaires massives et offensives, créent des comparateurs de prix et le consommateur n'a pas conscience des conséquences économiques et sociales de son acte d'achat sur l'amont de la filière. Cette situation est d'autant plus difficile à tenir que les conséquences peuvent être dramatiques pour les entreprises dans le contexte actuel où les prix de l'énergie et des matières premières emballages flambent.

Les propositions :

- 1. Lancer Egalim 3 et aller vers la non-négociabilité de la totalité des coûts de production**
 - Élargir le principe de non-discrimination tarifaire,
 - Redéfinir les modalités de détermination du seuil de revente à perte (SRP),
 - Sur le modèle des matières premières agricoles dans Egalim 2, instaurer l'extension de la clause de révision automatique aux autres coûts de production (énergie, emballage, transports...).
- 2. Assurer des conditions de concurrence équitable pour tous les maillons de la chaîne alimentaire**
 - Encadrer le regroupement des centrales d'achat et/ou de services et des alliances à l'achat, dès lors que les parts de marché cumulées de leurs membres sont de nature à porter atteinte à la libre concurrence et à l'équilibre des relations commerciales.
- 3. Réformer le pilotage et la représentation des enjeux et des spécificités de l'industrie agroalimentaire et des TPME qui la composent**
 - Nommer un interlocuteur ministériel unique pour l'industrie agroalimentaire,
 - Offrir une meilleure représentation des TPE, PME et ETI au sein des instances de concertation du secteur.
- 4. Mettre un terme à la surtransposition des normes européennes et harmoniser l'application des textes européens dans tous les pays rattachés de l'UE.**

La responsabilité des entreprises

- Assurer la juste rémunération des agriculteurs et des pêcheurs,
- Soutenir le développement des interprofessions et filières agricoles, notamment sur les filières déficitaires (légumineuses, fruits, légumes et poissons...).

L'ADEPALE soutient aussi...

- Les propositions de la CPME visant à baisser le coût du travail,
- Celles de la FNSEA visant à assurer une juste rémunération pour les agriculteurs et à permettre aux exploitants agricoles de monétiser leurs efforts de réduction de leur empreinte carbone, en proportion des tonnes d'émission économisées.

2^e enjeu :

Adapter les outils de productions aux transitions énergétiques, environnementales et numériques

Le constat de l'ADEPALE

Pour répondre aux objectifs de l'Union européenne en matière de baisse des émissions de gaz à effet de serre (-55%), l'industrie alimentaire (2,4% des émissions nationales en 2019) devra accélérer sa transition, en agissant sur l'ensemble des étapes de production et de consommation, du champ à l'assiette. **De toutes les branches de l'industrie, l'industrie agroalimentaire est celle où le potentiel technique de transition est le plus élevé : 34% de l'énergie carbonée y est substituable par de l'électricité bas carbone.** L'évolution des habitudes de consommation, couplée à un cadre réglementaire renforcé, exigent des industries agroalimentaires une transformation rapide de leurs outils de production. **Aujourd'hui, ne disposant pas d'une capacité d'investissement suffisante en raison de leur faible rentabilité, beaucoup de TPE/PME/ETI agroalimentaires peinent à engager les investissements nécessaires à l'innovation, la digitalisation et la robotisation des processus de production.** Ce phénomène leur est d'autant plus préjudiciable qu'elles sont un moteur de croissance, reposant sur l'innovation, étant en période de développement et elles nécessitent d'autant plus d'investissements.

Les propositions

- 1. Mobiliser et renforcer les outils de financement nécessaires à la transformation énergétique, écologique et numérique**
 - Créer un fonds public-privé dédié à la consolidation et la croissance des PME/ETI du secteur agroalimentaire,
 - Élargir les dispositifs de suramortissement fiscal pour faciliter la robotisation et la digitalisation des outils de production.
- 2. Adapter la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 pour l'industrie agroalimentaire aux spécificités des TPE / PME / ETI,**
- 3. Régionaliser la mise en œuvre du plan France 2030 pour renforcer le rôle d'accompagnement des régions et aider les PME agroalimentaires à saisir des opportunités de financement existantes**
 - Mettre en place un guichet unique régional pour faciliter l'accès des PME aux subventions européennes et aux fonds du plan France 2030,
 - Développer un « *fast-track* » pour l'agrandissement et le développement des sites de production dans l'industrie alimentaire afin d'accompagner la structuration des filières agricoles.

La responsabilité des entreprises

- Accélérer notre action en faveur de la transition énergétique et écologique,
- Renforcer nos initiatives et nos investissements pour atteindre les objectifs de décarbonation, de réduction, de réemploi et de recyclabilité des emballages.

L'ADEPALE soutient aussi...

Les propositions de la CPME visant à baisser les impôts de production, à affecter la fiscalité environnementale vers le financement de la décarbonation, à mettre en place un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et à créer un « *crédit d'impôt localisation en France* » sur le modèle du crédit d'impôt recherche.

3^e enjeu :

Attirer et développer les compétences dans les territoires

Le constat de l'ADEPALE

Les entreprises de l'agroalimentaire sont les principaux pourvoyeurs d'emplois dans de nombreux territoires, pourtant elles éprouvent des difficultés à recruter à tous les niveaux de poste. Cette difficulté à attirer les compétences menace leur compétitivité, la préservation des savoir-faire, la modernisation numérique, robotique et écologique, et donc la création de valeur dans les territoires à moyen et long terme.

Les propositions

- 1. Unifier et simplifier les soutiens existants en matière d'aide à l'embauche**
- 2. Adapter le dispositif de bonus-malus pour les contrats courts**, essentiels du fait de la saisonnalité des récoltes et des consommations,
- 3. Augmenter le nombre de volontariats territoriaux en entreprises** pour attirer des profils qualifiés,
- 4. Faciliter le recrutement des travailleurs étrangers sur les métiers en tension,**
- 5. Mener une campagne de communication grand public** avec le soutien de l'État pour promouvoir les métiers des filières alimentaires,
- 6. Réaffecter une partie de la contribution unique à la formation professionnelle au financement des plans de développement des compétences des entreprises** quelles que soient leurs tailles afin d'accompagner l'évolution des compétences liées notamment à transformation écologique et numérique.

La responsabilité des entreprises

- Maintenir nos savoir-faire en France et développer nos activités au cœur des territoires ruraux,
- Soutenir et appuyer les initiatives de revitalisation des territoires, qu'elles soient locales ou nationales.

L'ADEPALE soutient aussi...

Les propositions du **Manifeste pour des ruralités vivantes** initié par la FNSEA, qu'elle a cosigné, qui permettront de renforcer l'attractivité des territoires sur lesquels les entreprises sont implantées.

4^e enjeu :

Affirmer les valeurs du modèle alimentaire français

Le constat de l'ADEPALE

Aux côtés de tous les acteurs de la filière, les entreprises de la transformation sont au cœur du modèle alimentaire français. Reconnues pour leur excellence et leurs savoir-faire, nos TPE-PME-ETI sont les acteurs de l'alimentation quotidienne des Français. Leurs produits s'inscrivent dans une tradition gastronomique et un modèle alimentaire axés sur la diversité, le partage, le goût, et structurés autour du repas. La préservation et le développement de ce modèle sont indispensables pour nos entreprises.

Les propositions

- 1. Mener une campagne de communication grand public pour promouvoir le modèle alimentaire français,**
- 2. Renforcer les liens entre les acteurs de la filière alimentaire et la gastronomie** (centres de formation, entreprises, acteurs de la recherche) pour développer des synergies et des coopérations autour des thèmes « bien produire et bien manger »,
- 3. Renforcer l'éducation à l'alimentation et la promotion du modèle alimentaire français** basé sur une alimentation de qualité, diversifiée et structurée autour du repas.

La responsabilité des entreprises

- Permettre à tous l'accès à une alimentation durable, diversifiée et de qualité,
- Poursuivre la reformulation de nos produits pour plus de naturalité, moins d'additifs, de sels, de sucre, de matières grasses,
- Valoriser les productions locales, à travers des recettes issues du répertoire gastronomique national,
- Poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Participer à la mise en œuvre d'un affichage environnemental en France et en Europe.

[REPRÉSENTATIVITÉ]

L'ADEPALE :

120 000 emplois directs et indirects

1570 sites sur le territoire national

Des TPE, PME, ETI en France pour des produits d'épicerie, frais, ultra-frais et surgelés

Crée en 1980, l'Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Élaborés (ADEPALE) est aujourd'hui l'une des principales fédérations professionnelles représentant les entreprises de l'alimentaire.

Elle réunit à ce jour six syndicats métiers dans les rayons **épicerie** (conserves de poissons, de légumes ou de fruits, confitures, compotes, foie gras, fruits au sirop, plats cuisinés, riz, légumes secs...), produits **frais** (produits traiteur et traiteur de la mer, fruits et légumes frais prêts à l'emploi) et produits **surgelés**.

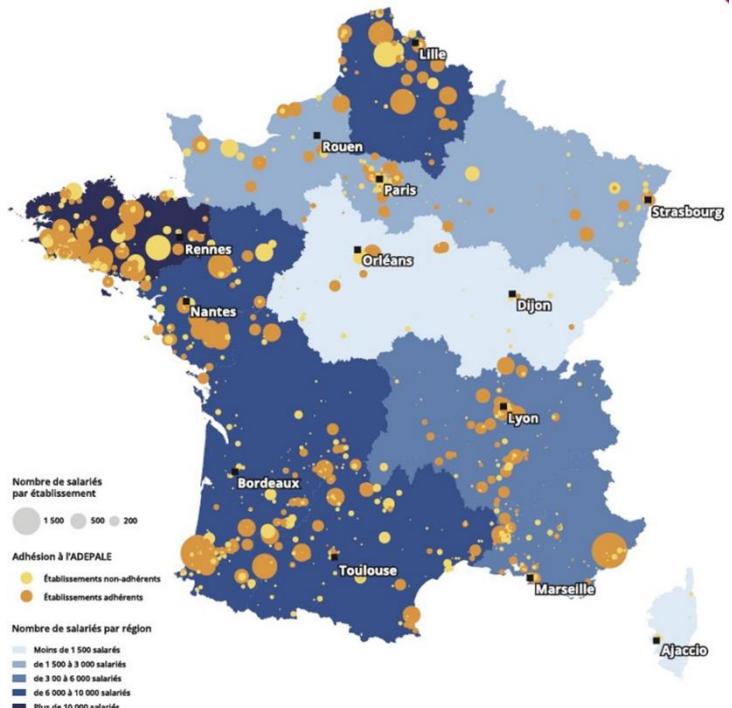
Il s'agit de :

- la Fédération des Industries des **Aliments Conservés** – FIAC : les aliments conservés et en particulier les conserves et semi-conserves, compotes, confitures et légumes, fruits, foie gras. Légumes, fruits, champignons et escargots surgelés
- la Fédération Nationale des **Légumes Secs** - FNLS : la filière des légumes secs
- les Entreprises des **Glaces et Surgelés** – EGS : les produits surgelés et les glaces traditionnelles sont représentés
- les Entreprises du **Traiteur Frais** – ETF : les produits traiteur (salades, plats cuisinés, pizza, pates à tartes, sandwiches ... et traiteur de la mer (saumon, crevettes et crustacés...)
- le Syndicat de la **Rizerie Française** – SRF : les produits à base de riz vendus en l'état en épicerie sèche ou destinés à d'autres fabricants
- le Syndicat des fabricants de produits **Végétaux Frais Prêts à l'Emploi** – SVFPE : 4ème gamme.



L'ADEPALE en chiffres clés :

- **16,5 milliards de chiffre d'affaires cumulé**
- **120 000 emplois directs et indirects**
- **1 570 TPE/PME/ETI implantées sur l'ensemble du territoire métropolitain**



L'ADEPALE : une vision et des valeurs

L'ADEPALE représente et défend une certaine vision de l'industrie alimentaire française : celle des entreprises alimentaires à taille humaine, fortement ancrées dans les territoires, et dont les centres d'intérêt et de décision se trouvent en France. À cet égard, l'ADEPALE adhère à la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises.

Véritables activateurs de filières agricoles, elles construisent des liens de confiance étroits avec les agriculteurs et les pêcheurs dont elles valorisent gustativement les matières premières. Les produits d'alimentation qu'elles fabriquent, à marque ou à Marque De Distributeurs (MDD), sont au cœur de l'alimentation quotidienne des Français.

À cet égard, les syndicats de l'ADEPALE sont membres des interprofessions, lieux de dialogue privilégié entre les maillons de la chaîne alimentaire

